**Lames du Marais**

**Extrait du Règlement intérieur**

 Afin que mon enfant ou moi-même puisse suivre les cours d’escrime des Lames du Marais au sein des différents sites de l’établissement, je m’engage à respecter les règles suivantes :

- Seuls sont admis les escrimeurs adhérents qui viennent à leur cours. Pour les enfants, aucun adulte n’entre dans la salle d’armes et ou l’école. **SEULS LES ENFANTS FRANCHISSENT LA PORTE D’ENTRÉE**.

- Aucune poussette, trottinette au autre effet personnel ne sont admis au sein de l’école. **AUCUN DEPOT D’EFFETS PERSONNELS.**

- J’ai un langage et une attitude courtoise et respectueuse envers chaque personne, y compris, personnels de l’école, cadres des Lames du Marais, et autres adhérents. **COURTOISIE, RESPECT, SOLIDARITE.**

- Je me présente 5 minutes avant le début du cours, puis 5 mn avant la fin du cours afin que chaque escrimeur profite de son cours complet. **ETRE À L’HEURE**

- Je ne sonne pas à la sonnette de l’école. **NE PAS SONNER À LA PORTE.**

**-** Je suis assidu et viens à chaque entraînement. En cas de maladie ou de problème, je préviens à ldm.administration@gmail.com **ETRE ASSIDU.**

**-** J’honore mes engagements en compétition, répétitions, stages, spectacles, événements. Je suis présent aux examens annuels. **ETRE ENGAGÉ**

- Je me présente en tenue d’escrime propre à mon cours. **ETRE EN TENUE D’ESCRIME PROPRE**.

- Je n’apporte aucune nourriture dans la salle d’armes. **MANGER À L’EXTÉRIEUR DE l’ETABLISSEMENT.**

- Je ne change pas de cours de mon propre chef. Seule la directrice peut m’autoriser un changement de groupe après harmonisation avec l’équipe pédagogique. **INSCRIPTION ANNUELLE DANS UN GROUPE PEDAGOGIQUE DEFINI.**

- En cas de question, demande, mécontentement, bonne idée, j’en informe Lames du Marais immédiatement à lamesdumarais@gmail.com, afin que le club puisse tenir compte de votre message. **NE PAS ATTENDRE POUR NOUS SIGNALER UN FAIT OU UNE IMPRESSION QUI VOUS SEMBLE IMPORTANT**.

- Pour entrer en salle d’armes je suis calme et prêt à pratiquer une activité avec arme. L’indiscipline est dangereuse et sera signalée par les cadres. Un mail vous sera envoyé. Une récidive entraînera un blâme, équivalent à une semaine de suspension, puis un mois, puis une exclusion sans remboursement. **CALME, CONCENTRATION ET DYNAMISME JOYEUX.**

 Paris, le 16 juin 2014

 SIGNATURE, précédé de LU et APPROUVÉ